



5 avenue Marcel Houël
69 200 Vénissieux
04 72 21 44 28

www.apasev.fr

Partir en classe découverte

Avec l'APASEV et la ville de Vénissieux

GUIDE de L'ENSEIGNANT

Informations

Réglementation

Recommandations

Septembre 2018

“Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l’environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les sorties scolaires favorisent le décloisonnement des enseignements... Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d’autres modes de vie, de culture différente, contribuant ainsi à l’éducation, à la citoyenneté...”

(extrait B.O. N°7 du 23/09/99).

L’APASEV, avec le soutien financier de la ville de Vénissieux, s’inscrit dans ces objectifs en proposant différentes formules supports aux projets des enseignants.

LES CENTRES DE VACANCES DE LA VILLE DE VENISSIEUX ACCUEILLENT LES CLASSES DECOUVERTES

CENTRE DANIEL FÉRY, CHAMPAGNEUX(SA VOIE)

Situé à 80 km de Vénissieux, sur la commune de Champagneux, ce centre permet l'accueil des élèves à partir du CP. Cinq bâtiments regroupant les restaurants, les salles d'activités, les chambres et l'infirmier. Quatre chalets de 36 lits, chambres de 4 et 6 avec douches. Espaces boisés, prairies, terrains pour activités de plein air. Un équipement pour les classes vertes / classes d’automne avec possibilité de mener le projet en relation avec la maison de l’enfance du périmètre scolaire. Séjours de 5 jours en moyenne.

CENTRE ELSA TRIOLET, LE NOYER (HAUTES – ALPES)

Ce centre de Vacances est situé à 200 km de Vénissieux, en lisière de la forêt de Poligny, dans la vallée du Champsaur, sur la commune du Noyer (1140 m d'altitude) et en bordure du Dévoluy. Un bâtiment regroupe chambres, salles de classes, salles d'activités, restaurant. Un équipement pour les classes de neige (CM1/CM2), les classes vertes et classes d'automne.

Séjours de 6 à 8 jours.

EYZIN PINET (ISÈRE)

La commune d’Eyzin-Pinet se situe dans le département de l’Isère, à 13 km à l’Est de Vienne. C’est une commune rurale très attrayante par la qualité et la variété de ses paysages tant agricoles que naturels. Propriété de la ville de Vénissieux, le centre est situé dans un immense parc de plus de 3 hectares.

Des projets principalement axés sur l’environnement, l’éco-citoyenneté et le développement durable. Séjours en moyenne de 4 jours, sans nuitée .

Les locaux sont adaptés aux enfants (ce sont d’abord des centres de vacances) avec agrément des Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l’Education Nationale.

LES TYPES DE SEJOURS :

Classe montagne au Noyer (hiver, printemps, automne) de 6 jrs

Classe « campagne » à Champagneux (printemps, automne) 5 jrs

Classe « environnement » à Eyzin Pinet (printemps, automne). 4 ou 5 jrs

ORGANISATION

Des rencontres préalables permettent d'élaborer le projet et de répondre aux différentes questions. Le responsable du séjour APASEV prépare et assiste avec les enseignants à la réunion d'information aux familles.

Le PROJET

La responsabilité de l'organisation générale de la sortie incombe à l'enseignant titulaire de la classe. Il est le premier garant et responsable de sa classe.

Pour l'APASEV, **l'équipe éducative composée des enseignants, des animateurs et des intervenants spécifiques** aura à prendre en compte tous les moments du séjour (activités / vie quotidienne / nuits). Cette organisation permet, par roulement, de gérer au mieux le séjour (dans l'intérêt des enfants), tout en préservant pour les adultes des temps de repos.

ENCADREMENT

Elémentaire : 2 adultes dont l'enseignant de classe quel que soit l'effectif de la classe.

Au-delà de 20 élèves: un adulte supplémentaire pour 10 enfants. (Taux valables aussi pour les transports)

L'Apasev recrute des animateurs Bafa pour l'accueil des séjours (vie quotidienne, projet...).

La participation des aides éducateurs, enseignants supplémentaires, autres personnes proposées par les enseignants est à définir impérativement lors de la préparation des séjours.

CHOIX DES CLASSES

L'APASEV a pour mission de répondre à toutes les demandes dans la limite de son budget, des capacités d'accueil et du calendrier scolaire. La validation est faite en relation étroite avec les conseillers pédagogiques de chaque circonscription.

Procédure : avant le **30 septembre 2018** envoyer le formulaire de préinscription et la fiche pré-projet ci joints à l'APASEV - Hôtel de Ville - 5 avenue Marcel Houël BP 24 - 69631 Vénissieux CEDEX.

Courant octobre 2018, chaque école sera informée de la suite donnée à sa demande.

ENSUITE LES RESPONSABLES DE STRUCTURES CONTACTENT LES ENSEIGNANTS CONCERNES.

LES COÛTS :

L'APASEV prend en charge les dépenses liées aux séjours (transport, alimentation, hébergement, personnel, activités...) ainsi qu'une logistique aux formalités administratives.

Participation 2019 demandée aux familles:

15,60€ (avec nuitées) (par jour/enfant)

10,00 € Eyzin Pinet (par jour/enfant)

(Tarifs 2019 en attente de validation du CA)

Coût de revient Apasev : environ 70 € par jour et par enfant.

POURQUOI PARTIR ?

Les sorties scolaires ont toujours eu des effets extrêmement positifs sur les élèves et sur les rapports entre l'enseignant et ses élèves.

Un séjour va donc avoir plusieurs objectifs majeurs :

- S'intéresser de manière plus approfondie à la personnalité de chaque enfant.
- Avoir une meilleure approche de la socialisation et de l'accès à l'autonomie des élèves qui vont apprendre à vivre ensemble dans le cadre de la classe comme pendant les activités, les veillées, ainsi que pendant les repas.
- Améliorer l'équilibre individuel de chacun, mais aussi l'équilibre collectif du groupe.
- Fournir un champ de découverte beaucoup plus large aux élèves, avec la pratique de sports variés, la découverte d'autres habitats, les spécificités régionales, ou encore d'autres habitudes alimentaires.
- Modifier la méthode pédagogique, grâce à une véritable relation entre l'enseignant et l'élève, où ceux-ci seront associés dans bien d'autres domaines de la vie courante, et non plus seulement par une simple transmission du savoir.
- Accéder à la citoyenneté, où l'élève apprendra à découvrir le pays, la vie sociale, les rapports avec les autres ainsi que la nécessité d'agir en commun.

"Une classe de découvertes apporte de nombreux bénéfices pour les élèves, dès lors que les objectifs éducatifs sont déterminés avec soin".

□ A PARTIR DU PROJET D'ECOLE

Le projet de classe découverte s'intègre normalement dans le projet d'école, c'est-à-dire que la programmation, la préparation, l'organisation, le financement sont l'affaire d'une équipe.

C'est l'enseignant de la classe concernée qui va préciser le projet dans le détail et qui déterminera donc les objectifs spécifiques, le lieu, les activités ...

Ces objectifs spécifiques mis à part, la classe de découverte constituera un moment fort au cours duquel des relations nouvelles vont s'établir entre les différents membres du groupe. Ceci peut justifier le choix d'un départ dans le but de l'année scolaire.

"Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. Chaque sortie, qu'elle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissage, souvent pluridisciplinaire, au travers d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre de sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être limité".
(Circularaire n°99-136).

□ DES AVIS INTERESSANTS

Hubert Montagner :

Constater que la vie est partout (sous un rocher, dans une crevasse, etc.) et qu'elle revêt des formes multiples, c'est une clé irremplaçable pour permettre à l'enfant d'accéder au respect et à la compréhension de la vie des humains.

Explorer les mares d'eau à marée basse, fouiller dans les algues, scruter les frondaisons ou les crêtes, observer les buissons, etc., c'est découvrir des formes de vie insoupçonnées qui ne peuvent que susciter des questions de l'enfant au maître, mais aussi entre enfants...

Parallèlement, la classe de découverte doit être l'occasion de découvrir des activités humaines. Il s'agit alors non seulement de regarder, d'écouter, de sentir et de toucher, mais aussi de dialoguer avec le pêcheur, l'ostréiculteur, le paysan, le fromager, l'artisan, etc.

La démarche de découverte selon Philippe Merieu (la pédagogie entre le dire et le faire) :

"Faire arriver" des événements signifiants qui entraînent les élèves à réaliser des tâches qu'ils n'ont pas acquises, se dégageant ainsi de leurs intérêts immédiats pour découvrir des désirs culturels d'une autre qualité.

❑ ARGUMENTS EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE N°99-136

"Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales..."

L'approche sensorielle d'un milieu nouveau ou d'un lieu de culture, la rencontre de professionnels, d'artistes ou de créateurs, l'étonnement ou le dépaysement constituent des sources de questionnement et de comparaison, de stimulation de la curiosité. Le besoin de comprendre et de communiquer s'en trouve activé. La pratique d'activités physiques et sportives variées permet d'éprouver ses capacités et de conquérir une plus grande aisance corporelle et une plus grande confiance en soi.

Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté. Un moment de vie collective partagé avec l'ensemble de la classe n'est jamais banal dans l'expérience sociale d'un enfant.

Elles contribuent enfin à des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celle de la classe. Les sorties sont des moments privilégiés pour une communication authentique avec des interlocuteurs variés. Elles favorisent la mise en œuvre d'attitudes responsables dans des milieux moins protégés que l'enceinte scolaire."

❑ ASSOCIER LES ELEVES

Développer une pédagogie de l'action pour rendre les élèves plus autonomes, plus responsables et donc les associer aux différentes étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son "après".

Avec l'aide du maître, ils définiront les objectifs qu'ils devront atteindre, les activités et leur organisation, ils dresseront le bilan de leur action.

La classe de découverte devenant le projet des élèves, l'investissement affectif, l'adhésion, la motivation, seront beaucoup plus grands.

COMMENT ORGANISER UNE CLASSE DECOUVERTE ?

Actuellement, les classes de découverte sont organisées par la circulaire de l'Education Nationale (**B.O n° 7 hors-série du 23 septembre 1999 n° 996136**). Les projets sont initiés directement par les enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique, où la première étape va consister d'une part à déterminer un thème de classe de découverte et d'autre part à sonder l'intérêt des enfants, des parents ainsi que des partenaires potentiels à la réalisation de ce projet.

Celui-ci doit être formalisé par un dossier **complet** comportant :

- Le lieu et les dates du séjour.
- Les conditions d'encadrement et de transport.
- La démarche et l'intérêt pédagogique.
- La thématique et les objectifs pédagogiques
- Les activités prévues et dans quelles conditions.

Ce dossier doit être rempli avec soin avec toutes les pièces demandées.

Une fois ce dossier achevé, il est transmis par le directeur d'école, **dans les délais** et doit être soumis aux avis : de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Circonscription, de l'Inspecteur d'Académie, ainsi que du directeur des services départementaux de l'Education Nationale du lieu de séjour. Il doit ensuite obtenir l'accord de l'Inspecteur d'Académie du département d'origine.

AVANT LE DEPART

En relation avec le directeur, l'enseignant est entièrement responsable du projet. Celui-ci doit vérifier de nombreux éléments avant le séjour :

Auprès des élèves :

- autorisation écrite des parents,
- l'assurance R.C et individuelle accident,
- PAI
- certificats médicaux de contre-indication le cas échéant.

Pour l'encadrement de la vie quotidienne :

- vérifier les quotas d'encadrement

Pour les transports :

- Vérifier que la compagnie est assurée par la préfecture et qu'elle respecte les quotas d'encadrement.

Pour le centre d'accueil :

- Vérifier que le centre est inscrit au répertoire de l'I.A de destination.

Pour les activités sportives :

- Vérifier que leur déroulement est prévu dans les conditions réglementaires. (agrément des intervenants, établissements agréés, mesures de sécurité agréées)

En relation avec les enseignants, l'A.P.A.S.E.V. prend en charge cette organisation et les coûts

- **Encadrement de la vie quotidienne** : animateurs BAFA
- **Transport** : en relation avec les transports VFD et MARILLAC (Noyer)
- **Centres d'accueil** : utilisation des trois centres de vacances agréés de la ville de Vénissieux Daniel Fery (Champagneux 73) / Elsa Triolet (le Noyer 05) et Eyzin Pinet (sans nuitée).
- **Activités sportives et spécifiques** : en relation avec nos partenaires sur les lieux d'accueil.

Les enseignants peuvent ainsi se mobiliser entièrement sur leur projet avec les enfants et les relations avec les parents. **Ils ont en charge le dossier à envoyer aux circonscriptions, à récupérer les participations financières et les autorisations des familles (dossier administratif fourni par l'Apasev).**

LA PROCEDURE DE DEPART en classe découverte:

Septembre	Remise à l'A.P.A.S.E.V. des fiches de souhaits et pré-projets (obligatoire)
Octobre	Réponses aux enseignants. (après validation des pré- projets).
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des projets avec les responsables A.P.A.S.E.V. des centres de vacances, qui prennent directement contact avec les enseignants concernés. - Réunion présentation aux parents.
Jusqu'à la date de départ	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution des dossiers/projets (à envoyer le plus rapidement possible) et au plus tard <u>8 semaines</u> avant le début du séjour.
La classe d'environnement	En relation avec le responsable du centre et l'équipe d'animateurs A.P.A.S.E.V. mise en œuvre du projet
Après ...	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation/bilan du séjour - exploitation et investissement de la classe environnement - retour (information) auprès des parents

L'enseignant est entièrement responsable du projet, du déroulement et de l'ensemble de ses élèves pendant toute la durée du séjour.

Le séjour de la classe doit être payé auprès de l'Apasev, avant le départ que ce soit par les familles ou par l'école (hors aides financières qui ne viennent qu'en déduction potentielle). **Condition pour que le séjour soit possible.**

L'enseignant est garant :

- du respect des objectifs
- de l'organisation
- de la mise en œuvre du projet.

L'Inspecteur de l'éducation nationale, en relation avec les conseillers pédagogiques, contrôle les projets pédagogiques et donne un avis.

L'Inspecteur d'Académie valide avec l'avis de l'Inspecteur d'académie du département d'accueil les projets.

Il appartient aux enseignants de dialoguer avec les parents qui refusent un départ au motif que l'enfant doit être puni, que sa religion ou philosophie le leur interdit ou bien encore que l'enfant est trop jeune pour quitter ses parents.

La prise en charge par la ville de Vénissieux de 75 % du coût pour tous et l'aide complémentaire de la J.P.A, du secours populaire (ou autre...) pour les familles en difficultés (la demande doit être faite par la direction de l'école) permet de lever les obstacles financiers.

LA PREPARATION DES SEJOURS :

Se fait obligatoirement avec les responsables des centres d'accueil Apasev, et doit être rigoureuse et détaillée :

- Sur les propositions d'activités : déroulement, planning, horaires
- Les locaux: plans du centre, sécurité, répartition des chambres (filles/garçons) ...
- L'alimentation : menus, demandes particulières ...
- **La santé des enfants (Transmission des PAI et autres problématiques des enfants).**
- L'encadrement de la vie collective : rôle des animateurs, horaires, organisation (douches, repas, la surveillance de nuit, ...)
- L'encadrement pédagogique et technique : conditions interventions, vérification des diplômes, horaires ...
- Transports : respect de la législation, horaires et lieux ...
- Mise en œuvre d'une procédure simple et efficace de bilan journalier afin d'adapter en cas de besoin le déroulement du projet entre l'enseignant et le responsable du centre d'accueil.

Il est essentiel que les temps d'échanges entre les responsables du centre, l'enseignant et les équipes pédagogiques soient prévus régulièrement. Harmoniser les horaires, aménager le programme en fonction de la météo et des opportunités. Rappeler les règles de vie en commun, résoudre les petits problèmes.

La vie collective avec nuitées est un temps fort de la classe découverte.

C'est le moment privilégié pour apprendre à vivre ensemble et identifier les rôles répartis entre les enseignants, les animateurs et les cadres d'appoint, tout en intégrant et respectant un nouveau règlement intérieur.

La responsabilité d'enfants 24 heures sur 24 implique de trouver un équilibre des rythmes de chacun (activités, repos, animations, interventions, temps libre ...).

L'équipe d'encadrement devenant pendant quelques jours, substitut des familles, aura, de plus, à se préoccuper de l'hygiène et de la nutrition (repas, toilette, douches, linges, lits ...).

La toilette est un moment délicat au cours duquel il convient de respecter l'intimité de l'enfant tout en veillant à la réalité et à la qualité de l'hygiène.

L'utilisation Des Espaces Communs

L'utilisation des salles d'activités, salle de restaurant, salle de documentation et locaux techniques doit être organisée. Le respect d'un règlement intérieur est un pas vers la socialisation.

La surveillance

La nuit, les chambres d'adultes sont identifiées et réparties selon la configuration du bâtiment.

A l'infirmerie en cas de malade, une personne est présente.

Régime alimentaire :

Comme au restaurant scolaire, les repas en collectivité sont l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs, d'enrichir les habitudes alimentaires, de connaître pour certains des menus équilibrés (ces derniers peuvent être communiqués aux parents).

Les régimes alimentaires spécifiques pour des raisons philosophiques ou religieuses ne sont pas pris en compte (seule dérogation : le remplacement de la viande de porc).

Les prescriptions médicales sont respectées par le **centre en accord avec le PAI et dans la limite du réalisable.**

QUELQUE SOIT LE PAI EN VIGUEUR (ALIMENTAIRE OU AUTRE), IL DOIT ETRE SIGNALÉ PAR L'ENSEIGNANT AU RESPONSABLE DU SEJOUR ET TRANSMIS AVEC ACCORD DES PARENTS.

L'évaluation

Les responsables des centres proposent des outils d'évaluation et de bilan sur le déroulement du séjour.

L'APRES SEJOUR :

Les apports de la classe découverte

Il faut veiller à ce que l'exploitation et le réinvestissement suivi de tous les acquis multiples de la classe de découverte s'intègrent le plus complètement possible dans l'action éducative globalement menée à l'école.

Les réalisations prévues

L'exploitation permet de rassembler, de mettre en ordre, de présenter les informations collectées, de les relier aux autres activités de la classe. La classe de découverte est le support idéal pour réaliser une production individuelle ou collective **dont la forme aura été définie avant le séjour**. C'est un aboutissement naturel du projet, un point d'appui motivant pour la collecte d'informations avant, pendant et après le voyage. Les nouvelles questions surgies pendant la classe de découverte, les nouvelles informations sont l'occasion d'approfondissements et d'autres recherches. La production peut être présentée à un public plus large : ensemble de l'école, parents, organisateurs. Ces réalisations peuvent prendre la forme de comptes rendus, de document vidéo, de site web, d'exposition ...